



ÉTAT-MAJOR

DE ZONE DE DÉFENSE DE METZ

Metz, le 01 SEP. 2016  
N° 505806 /DEF/EMZD Metz/D.AFM/B.SEU/NP

Le général de corps d'armée Jean-Louis PACCAGNINI,  
gouverneur militaire de Metz,  
officier général de zone de défense et de sécurité Est,  
commandant de zone Terre Nord-est,  
commandant des forces françaises  
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise

OBJET : Révision – PLU de Senlis (60).

RÉFÉRENCE : Votre lettre du 21 juillet 2016.

Par correspondance visée en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance du maire de Senlis, les éléments visés à l'article R 121.1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision du plan local d'urbanisme.

Après étude, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les immeubles militaires suivants sont implantés sur cette commune :

- Quartier Ordener,
- Cité cadres Val d'Aunette.

De plus, ce ban communal est grevé par les servitudes suivantes :

- PT1 et PT2 relatives au centre radioélectrique de Creil-Senlis (aérodrome) – décret du 30 mai 1961 - gérées par la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Metz - quartier de Lattre de Tassigny - CS n°30001 - 57044 METZ cedex.

Enfin aucun projet d'intérêt général n'y est envisagé.

Je souhaite être associé aux réunions du groupe de travail en charge de la révision de ce document d'urbanisme et désire recevoir, pour avis, le projet arrêté.

Par délégation,  
le lieutenant colonel Michel AMBLARD  
chef de la division appui au fonctionnement du ministère  
par suppléance



COPIES :  
COMBdD Creil  
USID Creil  
DIRISI Metz